

EMENT  
la  
Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

SEMENT  
fort  
ON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951 19

ET :  
if  
110.  
068

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois  
d' Juillet, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Reynaud Ch. Maire, en-session { ordinaire  
extraordinaire  
d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

BRE  
municipaux  
rt au vote :

Etaient présents : MM. Reynaud, Colledereux, Chambou-  
lan, Péraudeau, Lomson, Dujard, Rufour, Guillaud, Ga-  
ssard, Gagnon, Couill, Main, Jacquet, Melle Ribouky  
Représentés : M. Chilou par M. Guillaud  
M. Péraudeau par M. Chamboulan

TE  
à la porte  
du compte  
gance :

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Dujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a \_\_\_\_\_

Le Conseil décide l'application, à compter du 16 Juin  
1951 du tarif horaire prévu au 4<sup>e</sup> et n° 51.744 du  
23 Juin 1951. (J.O. du 14.6.51)

En conséquence, à compter du 16 Juin 1951, les  
femmes de service, payées à l'heure (service des  
cantines, nettoyage des classes, services de l'hôpital)  
percevront leur salaire sur la base horaire de 77 f 20.

APPROUVE

La Rochelle, le 20 Aout 1951  
Pour le Préfet  
Le Chef de Division-Délégué  
Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les nombres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
la cause qui les a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 22 Aout 1951  
Le Maire,



*Maire*

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



*Maire*